

## TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNEE 2024

**COLLECTIVITÉ : COMMUNE D'OUTREAU 62230**  
**GRADE DE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE** (1 seul tableau par grade au titre de l'année)

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté en date du 29 Avril 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1er	SCHAWANN Patrice	Adjoint Technique	01/06/2024	ancienneté

(1) au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	1	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

A OUTREAU, le 30 mai 2024

Sébastien Chochois  
Maire d'Outreau



*Sébastien Chochois*

## TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNEE 2024

**COLLECTIVITÉ : COMMUNE D'OUTREAU 62230**  
**GRADE DE : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE** (1 seul tableau par grade au titre de l'année)

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté en date du 29 Avril 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1er	FONTAINE Carine	Adjoint administratif	01/12/2024	Ancienneté

(1) au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	1	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

A OUTREAU, le 30 mai 2024

**Sébastien Chochois**  
Maire d'Outreau



*Sébastien Chochois*

## TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNEE 2024

**COLLECTIVITÉ : COMMUNE D'OUTREAU 62230**  
**GRADE DE : TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE** (1 seul tableau par grade au titre de l'année)

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté en date du 29 Avril 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1er	JEANSON Davy	Technicien	01/06/2024	Examen professionnel

(1) au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

A OUTREAU, le 30 mai 2024

Sébastien Chochois  
Maire d'Outreau



*Sébastien Chochois*

## TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNEE 2024

**COLLECTIVITÉ : COMMUNE D'OUTREAU 62230**  
**GRADE DE : INGENIEUR PRINCIPAL TERRITORIAL (1 seul tableau par grade au titre de l'année)**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté en date du 29 Avril 2022 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1er	TARTARE Jean-Michel	Ingénieur	01/07/2024	ancienneté

(1) au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

A OUTREAU, le 30 mai 2024

Sébastien Chochois  
Maire d'Outreau

